**Déclaration de la République du Congo sur le rapport national de L’Examen Périodique Universel (EPU) de la République du Zimbabwe**

**Monsieur le Président,**

Le Congo souhaite une chaleureuse bienvenue à la délégation du Zimbabwe et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Ma délégation note avec satisfaction, des avancées significatives observées, dans la mise en œuvre des recommandations acceptées lors de son premier EPU en 2011.

Le Zimbabwe a consolidé son cadre institutionnel codifié dans la nouvelle constitution, qui consacre la promotion et la protection des droits de l’homme, la paix et de la réconciliation nationale, l’égalité des sexes, la création de la cour constitutionnelle et de la Commission nationale des droits de l’homme.

Nous apprécions la ratification par le Zimbabwe de certains instruments internationaux relatifs aux droits des personnes handicapées, des enfants, à la lutte contre leur implication dans les conflits armés ainsi qu’à la lutte contre la criminalité transnationale.

En dépit de cela, notre délégation recommande au Zimbabwe :

* D’accélérer le processus de mise en conformité de sa législation nationale avec la nouvelle constitution et d’intégrer les obligations internationales dans le droit interne ;
* De procéder à la ratification des autres Conventions notamment celles relatives à l’interdiction de la torture, la protection des droits des travailleurs migrants et de leur famille ;
* Adresser une invitation permanente aux procédures spéciales du Conseil des droits de l’homme.

Plein succès au Zimbabwe à l’occasion de cet EPU

Je vous remercie.